

Jeudi 4 février 2016

## Une feuille de route pour 2016

Les élus du Conseil de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis hier soir en Bureau et en Conseil. Lors de cette séance, a été adopté le budget 2016, qui fixe la feuille de route pour la Métropole Rouen Normandie.

### Le budget de la Métropole

La poursuite de l'assainissement des finances publiques au niveau national contraint fortement les ressources de la Métropole. La reprise, certes modérée, de la croissance, la baisse des taux d'intérêt et la gestion rigoureuse des finances de la Métropole permettent de surmonter les baisses de recettes.

→ Contribution de la Métropole à l'effort national de redressement des comptes publics :

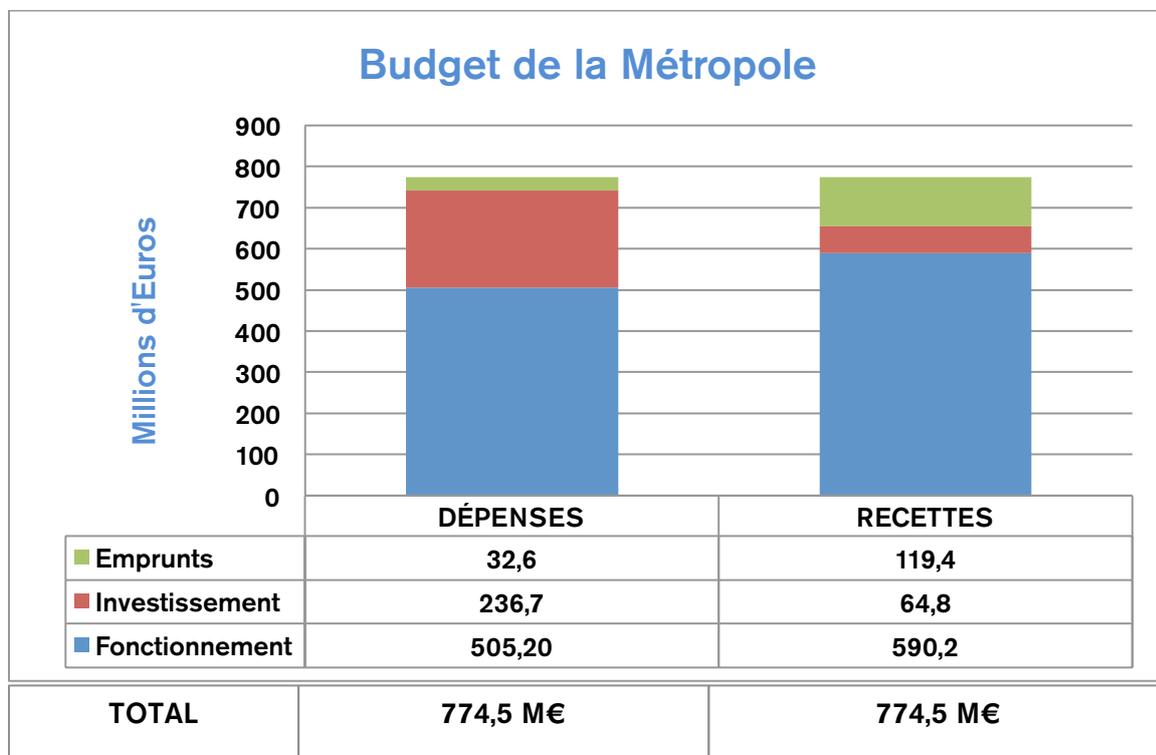
- Diminution de la dotation d'intercommunalité de 23,7 à 18,2 M€ de 2015 à 2016
- Diminution de la dotation de compensation de 51,16 à 49,88 M€

**Le budget 2016 de la Métropole devrait s'établir à environ 775 M€.**

Avec 235 M€ consacrés à l'investissement, qui progresse avec la montée en puissance du projet métropolitain, la Métropole est le deuxième investisseur public de Normandie.

**La capacité de désendettement est portée à 4,88 années.  
A titre de repère, le seuil d'alerte est de 10 ans.**

Cette progression de l'investissement traduit la montée en puissance du projet métropolitain. Après la consolidation de ses champs d'action et du financement de ses projets stratégiques en 2015 (notamment grâce au Contrat Plan État Région, Contrat de Plan Interrégional, aux contrats conclus avec la Région et le Département et aux crédits européens...), **cette montée en puissance du projet métropolitain se poursuit en 2016, avec notamment le transfert de 700 kms de voiries départementales et de 8 musées à la Métropole.**



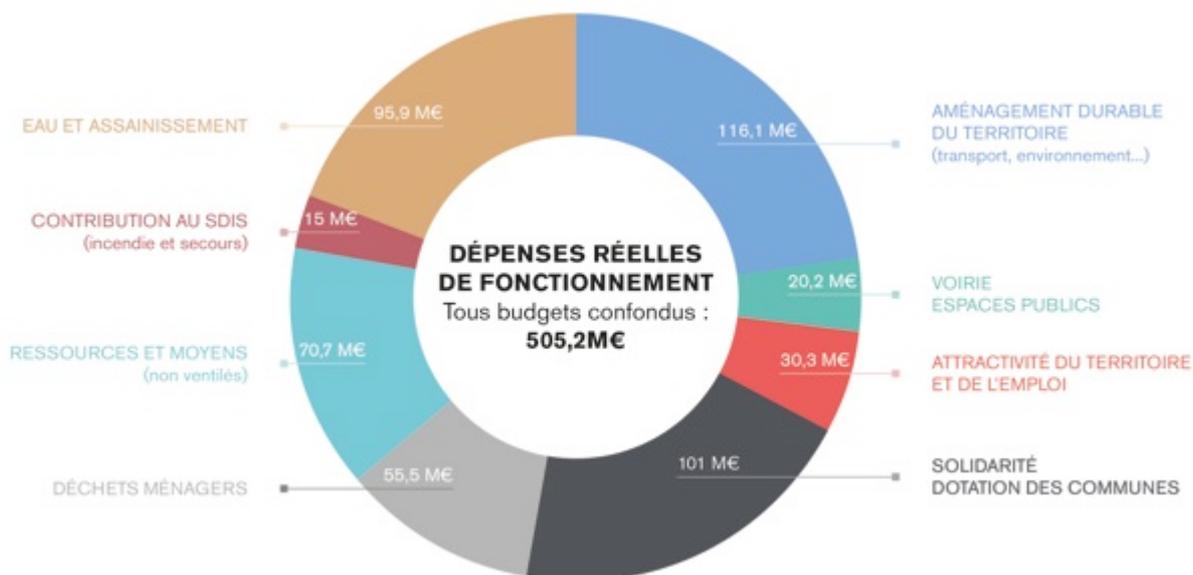
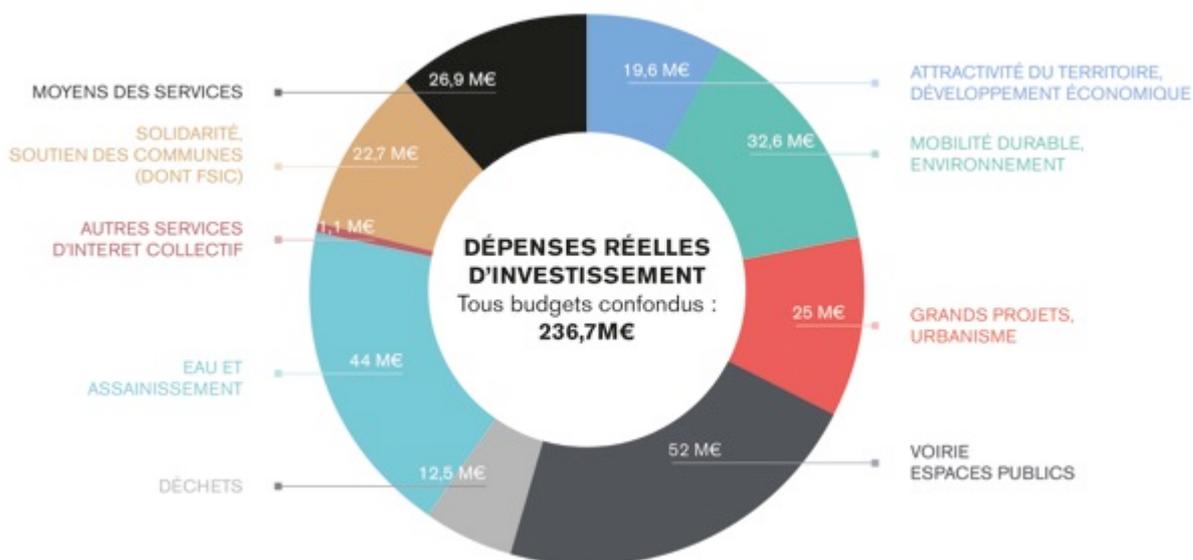
### En 2016, aucune hausse de la fiscalité

Les taux d'imposition des ménages et des entreprises fixés par la Métropole sont **maintenus au même niveau que 2015** (pas de hausse des taux des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, pas de création d'une part sur le foncier bâti, pas de hausse du taux moyen de cotisation foncière des entreprises).

Bien que les recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne couvrent pas la totalité des dépenses du service de collecte et de traitement des déchets, **son taux unique sera conservé à 8,06%**.

Le financement des investissements sera assis sur un autofinancement significatif (85M€), les subventions dans le cadre des contractualisations engagées et le recours maîtrisé à l'emprunt (122 M€ environ). Il est permis par une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ce budget s'inscrit dans le cadre d'une prospective financière à 10 ans qui a été construite de manière prudente afin de **maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 années et une épargne satisfaisante** tout en conservant un niveau d'investissement ambitieux pour mettre en œuvre le projet métropolitain.





## Pour l'attractivité du territoire et l'emploi : 26,5 M€ d'investissement

### - Développement économique et innovation : 9,8 M €

Dans cette enveloppe budgétaire d'investissement, la Métropole prévoit un programme de **requalification des parcs d'activités pour 3 M€** (le parc d'activités des Bords de Seine fait aussi l'objet d'une délibération dans ce conseil), mais aussi une aide aux plateformes technologiques (équipements de recherche et de développement des établissements d'enseignement supérieur) : 800 000 €.

**Des travaux sur les pépinières Ecopolis et Innopolis vont être lancés par la Métropole (600 000 €).**

### - Culture, sport, loisirs, tourisme : 16,4 M €

Les projets lancés sont :

- La rénovation du centre-historique de Rouen avec le projet Cœur de Métropole (**3,7 M € pour l'année 2016**) pour renforcer son attractivité et son rayonnement qui dépassent largement les frontières de la commune. Le périmètre de réflexion concerné est délimité en rive droite de Rouen entre les boulevards intramuros et les quais de Seine ;
- La Réunion des Musées Métropolitain (RMM), avec **1,3 M € destinés aux musées de la nouvelle RMM** ;
- La restauration de l'Aître Saint-Maclou, avec **1,7 M€ pour les études préparatoires.**

La qualité de vie et le rayonnement tiennent aussi à l'animation culturelle et sportive du territoire :

- via un soutien aux grandes manifestations comme Viva Cité (qui fait l'objet d'une délibération en Conseil pour **une subvention de 60 000 € à la commune**). Troisième festival français dans le domaine des arts de la rue, organisé par la Ville de Sotteville-lès-Rouen ; il contribue à faire rayonner le territoire au niveau national voire international en rassemblant plus de 100.000 personnes en 3 jours, près de 500 artistes, 1.200 amateurs, 70 compagnies...

- Via un soutien aux activités et structures sportives dont les actions sont reconnues au plan métropolitain.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de :

- 410 000€ au SPO Rouen Basket,
- 200 000€ à la SAS US Quevilly Rouen Métropole,
- 170 000€ au Oissel Métropole Normandie Handball.

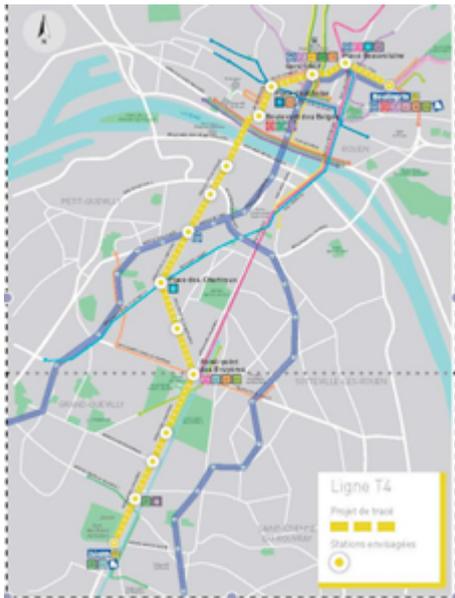
La Métropole consacrera également **600 000 € pour l'amélioration et la rénovation du stade Diochon.**





## Pour aménager le territoire durablement : 60,3 M€ d'investissement

- Déplacements / Mobilité durable : 27,9 M €



La poursuite du projet T4 qui va renforcer le réseau structurant :

Au cours l'année 2016, les travaux de la T4, nouvel axe Nord-Sud de 8,5 km dont une grande partie en site propre, reliera le Boulingrin au Zénith, vont débuter : 12,1 M € au budget 2016.

La Métropole renouvelle également son matériel de transport : 5,3 M € et réhabilite des stations de métro : 2 M €. Enfin, elle engage 4,6 M € pour l'exploitation des transports en commun.

- Grands projets urbains : 27,7 M €

Le contrat de plan État Région conclu pour la période 2015-2020 prévoit la mise en œuvre d'un programme de consolidation de la tranchée ferroviaire couverte en rive gauche de la Seine à Rouen.

Le coût global de la réfection de la trémie s'élèvera à 40-50 M€. Les travaux, dont certains seront conduits sous maîtrise d'ouvrage SNCF seront engagés en plusieurs tranches.

La tranche de travaux, dont le coût est estimé à 9,5 M€ TTC, doit être mise en œuvre rapidement par la Métropole pour déconstruire et alléger les chaussées et trottoirs qui supplantent la voie ferrée, puis pour refaire entièrement l'étanchéité de l'ouvrage.

Pour cette année, la Métropole engage 3,6 M €.

Les grandes opérations d'aménagement métropolitain se font prioritairement en renouvellement urbain. Pôles Ouest et Est du projet Seine Cité, l'Écoquartier Flaubert (15 000 habitants et actifs, 400 000 m<sup>2</sup> de bureaux et de logements à l'horizon 2030) et le quartier de la nouvelle gare (200 000 à 300 000 m<sup>2</sup> de logements et bureaux à l'horizon 2035) seront le réceptacle et le support du développement du cœur de

la Métropole pour les deux décennies à venir, en articulation avec la réalisation d'infrastructures majeures (LNPN, raccordement sud du pont Flaubert). Dans les années qui viennent, les études se poursuivront sur ces deux projets majeurs et les travaux débuteront sur l'écoquartier Flaubert. 11,9 M€ lui sont consacrés cette année.

#### - Planification urbaine

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole a la compétence pour engager un PLU Intercommunal, (PLUi), sur l'intégralité de son territoire. L'horizon temporel d'élaboration du PLUi est ambitieux puisque son approbation est attendue pour fin 2019. Le SCoT a été la première étape. Il a donné pour les 20 / 30 prochaines années les règles générales pour l'aménagement du territoire. Le PLUi est en quelque sorte, le deuxième étage de la fusée, c'est lui qui va mettre en oeuvre le SCoT.

Afin de porter le projet de PLUi à la connaissance de tous, des réunions publiques seront organisées à l'échelle de la Métropole. Un site internet dédié va permettre de fédérer les réflexions. Un cahier d'observations et un dossier de concertation seront disponibles au siège de la Métropole ainsi que dans les mairies.

#### - Environnement / biodiversité : 1,7 M €



Les milieux naturels silicicoles se développent sur des sols sableux et sont principalement présents dans la Vallée de la Seine. Les sites de pelouses silicicoles sont essentiellement menacés par l'urbanisation ou les activités d'extraction de matériaux.

Un programme de restauration écologique sur un site de 200 hectares sur le territoire des communes de Bardouville / Anneville-Ambourville va être mis en oeuvre. **La Métropole va acquérir pour 700 000 € une partie du site.** Un plan de gestion écologique va être élaborer, donnant la priorité à du pâturage extensif afin d'assurer une bonne protection du captage d'eau potable.

#### - Transition énergétique : 3 M €

En 2015, la Métropole a repris 8 concessions de distribution d'électricité, 34 concessions de distribution de gaz, et 7 réseaux de chaleur. Elle se dote en 2016 d'une stratégie de transition énergétique qui précisera les actions à mettre en oeuvre autour de quatre axes : maîtrise des consommations et des besoins, développement des énergies renouvelables et réduction du recours aux énergies non renouvelables, développement des réseaux (de chaleur notamment).



### Pour renforcer la cohésion sociale et territoriale : 22,7 M€ d'investissement

#### - Habitat / Logement : 8,3 M €

Garantir une offre de logements suffisante notamment en matière de logement social, pour en favoriser l'accès à tous, coordonner les actions pour aménager l'espace de façon cohérente, favoriser la mixité sociale, réhabiliter le logement insalubre, soutenir le logement des personnes défavorisées, développer une offre de logements adaptée aux étudiants et aux plus jeunes, lier le réseau de transports à l'habitat, font partie des objectifs de la politique de l'habitat métropolitain.

Les aides à la pierre et à la réhabilitation de logements locatifs sociaux font partie des moyens pour mettre en œuvre cette politique.

#### - Fonds de soutien à l'investissement des 71 communes : 12 M €

Il est réparti en 4 thématiques :

- accessibilité,
- bâtiments communaux,
- espaces publics non métropolitains,
- Opération de renouvellement urbain dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine



#### - Solidarité / Gens du voyage

La Métropole apporte aux communes une aide conséquente en assurant la construction d'aires d'accueil et leur gestion. Une nouvelle aire d'accueil va être construite en 2016 à Saint-Pierre-lès-Elbeuf. La Métropole engage 1,5 M € pour ces travaux.



### Pour assurer les services publics de proximité : 94,3 M€ d'investissement

- Voirie : 42,6 M €

Ce bon niveau d'investissement comprend notamment les travaux de voiries communales (transférées à la Métropole en 2015) et les ouvrages d'art (entretien courant, réparations importantes, restauration du patrimoine).

Il progresse à partir de 2016 avec le transfert des voiries départementales (auxquelles est affectée une enveloppe de 7,4 M€).

- Déchets : 6,7 M €

En 2015, la Métropole a atteint son objectif de réduire de 7% les déchets produits en 5 ans. Les efforts seront poursuivis en encourageant l'évolution des comportements individuels et notamment le tri, grâce à des collectes spécifiques pour chaque type de déchets qui permettent ensuite leur valorisation, grâce aussi à la modernisation de la collecte et des investissements dans des équipements de valorisation (recycleries, déchetteries...).

La Métropole engage 2 M € pour l'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, et plus de 1,6 M € dans le renouvellement des bacs en apport volontaire.

- Eau et assainissement : 43,9 M €

La Métropole engage des investissements importants et conduit des travaux, tout au long de l'année, pour assurer et améliorer la qualité de ces services publics du quotidien.

#### EAU POTABLE

Dans le domaine de l'eau potable, les investissements concernent l'ensemble des opérations visant à sécuriser l'alimentation et la distribution d'une part, celles qui concourent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau du robinet d'autre part.

Pour 2016, le montant du programme de travaux d'eau potable est estimé à près de 14,7 M€ HT pour les 71 communes de la Métropole Rouen Normandie.

Il comprend des opérations :

- de renouvellement du réseau et de sécurisation de la distribution pour un montant de 12 M€ HT,
- de remplacement de branchements en plomb pour un montant de 1,2M € HT,
- d'entretien et renouvellement pour un montant de 430 000 € HT,
- de travaux de génie civil sur des stations et réservoirs : 320 000 € HT,
- de travaux sur les unités de production d'eau potable dans le cadre de mesures réglementaires pour un montant de 320 000 € HT,
- d'études pour un montant de 185 000 € H.T.

## ASSAINISSEMENT



Le coût du programme de travaux d'assainissement de l'année 2016, est estimé à 21 M€ HT pour les 71 communes de la Métropole. L'année 2016 et les suivantes sont notamment consacrées à l'extension de la station d'épuration d'Emeraude et à la réalisation de son schéma directeur, qui vont mobiliser des investissements importants.

Il comprend des opérations :

- d'extension, de réhabilitation et de renforcement des réseaux eaux usées, pluviales ou unitaires pour un montant de 7,5 M€ HT,
- de réalisation des ouvrages de régulation des eaux pluviales ou unitaires – bassins pour un montant de 1 M€ HT,
- de travaux sur les stations d'épuration pour un montant de 11 895 590,90 € HT,
- d'études préalables avant travaux pour un montant de 455 000 € HT,
- de prestations de services pour un montant de 220 000 € HT.



**Pour sécuriser nos ressources et en assurer une gestion performante : 32,9 M € d'investissement**

Pour sa stratégie foncière et immobilière, la Métropole investit 29,6 M€.

Ces investissements comprennent notamment les travaux pour la construction du 108 (18,3 M€ en 2016).

Le projet de regroupement d'une partie des services centraux de la Métropole, aujourd'hui répartis sur les immeubles Norwich (avenue Pasteur), Vauban (sur les quais vers les Docks 76), Avalasse (proche de la gare) et PCC (au niveau du Théâtre des Arts) a d'abord un objectif économique.

La construction du nouveau bâtiment, pour une mise en service en 2017, permet après cette date une rationalisation des charges immobilières de la Métropole. Il ne reste à la Métropole que les coûts de construction, de fonctionnement et de maintenance du nouveau bâtiment ainsi que les coûts de fonctionnement et de maintenance du Norwich.

Cela permet de réaliser des économies de 1,750 M€ (qui vont en rythme croissant) à partir de l'amortissement du bâtiment en 2015.

## Les principales délibérations

### 1- Le développement économique et l'emploi

- **La PME VISIONIC**, experte en vision et en informatique industrielle basée à Saint-Aubin-lès-Elbeuf a sollicité la Métropole pour acquérir des locaux à Cléon par l'intermédiaire de la société de portage immobilier SANDYX. Cette opération vise à regrouper ses activités et à créer 5 emplois supplémentaires portant ainsi l'effectif à 23 salariés. **La Métropole accompagne financièrement l'entreprise à hauteur de 9 500 €**
- **L'entreprise GIPELEC INDUSTRIE** spécialisée dans les réalisations électriques, automatismes, réseaux de communication et process industriels sollicite la Métropole pour la construction d'un immeuble de bureaux de 634 m<sup>2</sup> à Saint-Étienne-du Rouvray. Le développement de cette entreprise permet de créer 10 nouveaux emplois portant l'effectif à 46 salariés. **La Métropole accorde une aide de près de 24 000 € à l'entreprise.**
- **La société LECOURT SANTUS JUMENTIER QUINIOU** qui développe une activité de géomètre expert a décidé de construire plus de 1 000 m<sup>2</sup> de bureaux sur le Parc de la Ronce. L'extension de cette entreprise va permettre de créer 3 emplois en plus des 36 salariés. **Pour cela, plus de 42 000 € sont attribués par la Métropole au titre de l'aide à l'investissement d'entreprise.**
- **L'Observatoire des Pratiques Pédagogiques en Entrepreneuriat** organise des journées nationales pour promouvoir ses actions et ses initiatives territoriales en matière de développement de l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes. Cette année, elles auront lieu à Rouen sur le thème « La pédagogie de l'accompagnement : coopérer pour développer l'esprit d'entreprendre ». Ces actions participent pleinement à la dynamique entrepreneuriale conduite par la Métropole qui va aider financièrement cette manifestation.
- **La société Cabinet d'expertcomptable.com** sollicite la Métropole pour une aide à la location de bureaux de 510 m<sup>2</sup> à Rouen, agrandissement qui permettra de créer 15 emplois amenant ainsi l'effectif à 22 salariés. **Pour cela, la somme de 22 500 € lui est attribuée.**

## 2- Animation économique

- Le Pôle métropolitain CREA Seine Eure a compétence dans le domaine du développement économique pour intervenir notamment dans le secteur de la logistique. Il a piloté une étude portant sur la complémentarité de la zone d'activités et de la plateforme multimodale d'Alizay avec les parcs d'activités et plateformes logistiques de Seine Sud.

Il apparaît que la création d'un terminal fluvial à Alizay s'inscrit pleinement dans la stratégie de recherche de complémentarité et contribue ainsi au développement économique du territoire du pôle métropolitain.

Dans ce cadre, **la Métropole déclare d'intérêt métropolitain, au titre du pôle métropolitain, la participation allouée au GPMR pour la réalisation d'un terminal fluvial à Alizay.**

- La Cité des Métiers contribue sur le plan régional aux dispositifs d'information sur les métiers, la formation, l'emploi en réunissant dans un même espace les acteurs de l'accueil, de l'orientation, de la formation, de l'emploi, de la création/reprise d'activités, de la validation des acquis de l'expérience...

Pour toutes ces missions qui contribuent au développement économique et à l'attractivité du territoire, **la Métropole attribue à la Cité des métiers une subvention de 36 000 € en 2016.**

- Favoriser les échanges et développer les synergies entre entreprises, valoriser les éco-entreprises dans leur développement économique et les accompagner à l'international, anticiper les évolutions du marché, favoriser la recherche et le transfert de technologies... sont les objectifs de l'association Normandie Éco-Entreprises qui organise tous les ans des rencontres Éco-Solutions qui se tiendront le mardi 8 mars dans les locaux de la CCI Seine-Mer Normandie. Cette association, qui réunit une trentaine de TPE et PME, organise cette manifestation qui regroupe environ 150 participants et 50 éco-entreprises. La Métropole, qui partage les mêmes objectifs, aide financièrement cette manifestation.
- La Métropole est engagée dans une politique forestière volontariste qui s'est notamment concrétisée par la rédaction d'un 3<sup>ème</sup> plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire. **Ce nouveau plan d'actions prévoit notamment d'améliorer la mobilisation des bois.** Dans ce cadre, la Métropole a participé avec une dizaine de partenaires à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME.

Celui-ci vise à faire émerger des projets collaboratifs permettant la mise en œuvre d'actions innovantes, opérationnelles et structurantes afin de favoriser la mobilisation du bois.

Le projet appelé AMI BOIS, pour l'Amélioration de la Mobilisation du Bois, fait partie des 24 projets lauréats.

Les objectifs de ce projet sont de renforcer la connaissance du potentiel de bois sur le territoire, d'améliorer la concertation entre les acteurs de la filière bois, d'augmenter la part des bois filière courte, et de mobiliser plus de bois tout en conservant une gestion durable de la ressource.

- Pour renforcer l'attractivité de ses pôles économiques où se concentrent un grand nombre d'entreprises et d'emplois, la Métropole Rouen Normandie s'engage dans un **programme de requalification des parcs d'activités qui lui ont été transférées en 2015. Premier acte qui correspond à une priorité, la réfection du Parc d'activités des Bords de Seine situé sur les communes de Sotteville-lès-Rouen et de Saint-Etienne-du-Rouvray.**

En plus de la réfection de la voirie, il est nécessaire d'améliorer la performance de l'éclairage public dans les rues suivantes :

- Georges Méliès
- Nicéphore Niepce
- Lavoisier
- Du Fossé Roger.

La mutualisation des interventions permettra de limiter la gêne des entreprises et le coût des travaux.

### **3- Pour une Métropole apaisée**

Premier aménageur du territoire, la Métropole est de ce fait l'acteur de l'équilibre et de la qualité de vie des villes et des villages. Elle entend assumer une ambition nouvelle en faveur de la qualité de ses espaces publics.

- C'est le cas avec le **réaménagement des abords de la gare de Rouen Rive-Droite. Le coût des travaux est estimé à 4,4M€ HT.** La Métropole lance donc la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre des travaux pour le réaménagement des abords de la Gare.
- **L'inspection du Pont Boieldieu** à Rouen fait apparaître la nécessité de procéder à la réhabilitation de l'ouvrage. Ces travaux, complexes, doivent être réalisés par une maîtrise d'œuvre externe pour la conception et le suivi de la réalisation du chantier. Les interventions devront porter sur les piles, le tablier, les garde-corps, la peinture, la chaussée et les trottoirs. **Le coût global des travaux est estimé à environ 7 M€.**
- La commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a engagé en 2013 son projet de revitalisation et de réaménagement de son centre-ville. Compte tenu du transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2015, il appartient désormais à la Métropole de reprendre la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

### Une Métropole éco-responsable

La gestion des déchets d'amiante liée à des matériaux de construction inertes est progressivement soumise à des contraintes réglementaires renforcées. La Métropole avait suspendu en mars 2014 l'accueil de ce type d'amiante dans les déchetteries.



Après une recherche de solutions techniques, réglementaires et environnementales, **la Métropole propose aux usagers un site unique d'accueil qui accepte l'amiante liée à des matériaux de constructions inertes : le Centre technique de Collecte à Petit-Quevilly.**

La spécificité de ce type de déchet nécessite un conditionnement particulier garantissant l'étanchéité, la solidité et la traçabilité. Des sacs spécifiques seront mis à disposition des usagers par la Métropole.

#### **4- Solidarité territoriale : les communes soutenues par la Métropole**

Solidaire des communes, la Métropole propose un Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les 45 communes de moins de 4 500 habitants. Elle soutient les aménagements portés par ces communes pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de bâtiments, d'aménagement de chemins piétonniers, de réhabilitation de commerces et du soutien aux écoles.

En 2015, la Métropole Rouen Normandie a réservé 600 000 € pour ce fonds.

Dans ce cadre,

- **Duclair souhaite engager des travaux sur des bâtiments communaux :** couverture de la bibliothèque, aménagement du local périscolaire, étanchéité de la toiture, travaux intérieur de l'église, revêtement du cours de tennis, création d'un nouveau ponton...

**La Métropole accorde une subvention de plus de 36 000 € à la commune.**

- **Ymare doit procéder à l'extension du rez-de-chaussée de la mairie** afin de construire une salle qui pourra accueillir les séances du Conseil municipal, les cérémonies de mariage, les bureaux de vote... permettant ainsi aux personnes à mobilité réduite d'accéder à ce nouvel espace de 80 m<sup>2</sup>.

Pour que la commune réalise cette extension, **la Métropole attribue une subvention de plus de 30 000 € à la commune.**

Enfin, pour toutes les communes, **la Métropole crée un fond de soutien aux investissements à hauteur de 60 millions d'euros sur la période 2016-2020** : le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC). Quatre domaines sont concernés : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics (parcs et jardins, cours d'école, aires de jeux...) et le renouvellement urbain. C'est un outil au service du développement, de l'aménagement, et de l'équipement des communes. C'est un outil au service de l'emploi qui contribue à soutenir l'activité des entreprises locales notamment dans le secteur des travaux publics.

Sur 5 ans, l'enveloppe financière de 60 M€ est répartie sur :

- l'accessibilité des personnes à mobilité réduites : 15 M€
- les bâtiments communaux (économies d'énergie, fonctionnalité des équipements): 15 M€
- les aménagements sur l'espace public communal : 15 M€
- les travaux effectués dans le cadre de l'ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine : 15 M€.

Il est entendu que le FSIC sera notamment cumulable avec, l'aide régionale à la rénovation thermique des bâtiments et, pour les communes de moins de 4 500 habitants avec les Fonds d'aides en investissement.

## Contacts

Sophie CHARBONNIER  
Attachée de presse  
Métropole Rouen Normandie  
02 32 76 84 24 / 06 46 15 34 21